

Lire entre les lignes

Une analyse du document «Ensemble pour vaincre la pauvreté – Le Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B.»

Le Front commun pour la justice sociale, inc.,
Janvier 2010

SOMMAIRE

1. Introduction

Le Front commun pour la justice sociale (FCJS) a suivi de près depuis 2007 le processus qui a conduit à l'adoption du Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. (que nous appellerons «Le Plan»). La version officielle du Plan a été dévoilée le 13 novembre 2009. On peut le consulter au site suivant: (www.gN.-B..ca/0017/promos/0001/pdf/Plan-e.pdf). En analysant minutieusement son contenu, le FCJS y a découvert un certain nombre de problèmes. Ce qui suit est un sommaire des préoccupations du FCJS par rapport au Plan.

2. Qui a été omis du Plan?

Le recensement de 2006 indiquait qu'au N.-B., il y avait 100 740 individus vivant dans la pauvreté. On peut les regrouper en trois catégories: les prestataires d'aide sociale, les travailleuses et travailleurs à faible revenu et les aînés qui ont d'importantes dépenses sur le plan médical. La majorité de ces individus ont été omis du Plan.

a. Les clients de l'aide sociale faisant partie des catégories de l'aide transitoire et des prestations prolongées

En novembre 2009, on comptait au N.-B. 38 972 individus qui touchaient l'aide sociale. De ce nombre, 1 200 recevaient de l'aide temporaire; 30 582 recevaient de l'aide transitoire, alors que 6 740 touchaient des prestations prolongées. Le Plan ne s'adresse qu'aux 1 200 qui touchent l'aide temporaire (3 %). On prévoit augmenter leur assistance de 294 \$ par mois. En ce qui a trait aux autres 97 %, il n'a même pas été prévu au budget 2010-2011 qu'ils recevront une augmentation de 2 % pour améliorer leur sort. Par conséquent, plus de 37 000 Néo-brunswickois vivant dans la pauvreté ont été complètement omis du Plan, au moins jusqu'en avril 2011.

b. Les travailleuses et travailleurs à faible revenu

En octobre 2009, 369 400 Néo-brunswickois étaient au travail. Parmi eux, 57 400 travaillaient à temps partiel. Ces personnes font souvent partie des personnes pauvres au N.-B. Elles vont demeurer sous la ligne de pauvreté, même après l'entrée en vigueur du Plan. Le fait d'augmenter le salaire minimum à la hauteur de la moyenne atlantique, d'ici septembre 2011, fera peu pour elles. À cette date, notre province pourrait bien continuer à payer certains individus moins de 10 \$ l'heure. Le N.-B. sera encore en fin de liste au pays en ce qui concerne le salaire minimum.

c. Les aînés

Au N.-B., on compte 107 640 aînés dont environ 11 733 (10,9 %) vivent sous le seuil de la pauvreté. Il n'y a rien pour eux dans le Plan pour les aider financièrement.

À la lumière de ce qui précède, le FCJS doute fortement que d'ici 2015, le gouvernement aura réalisé l'un des objectifs du Plan, à savoir sortir de la pauvreté 25 % de ses citoyens (25 185 personnes).

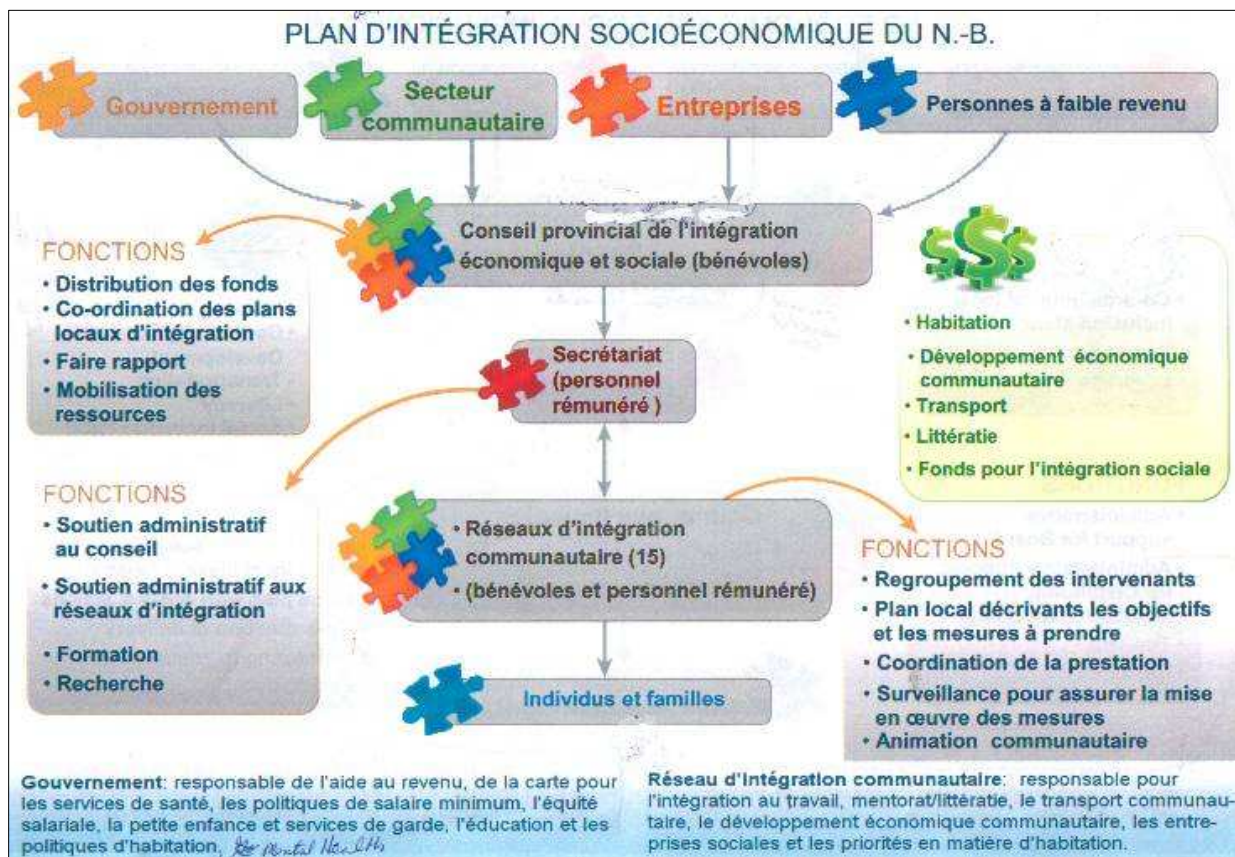
3. Rien n'est prévu pour les personnes peu aptes au travail

Une partie de la vision du Plan affirme ce qui suit: «Tous les Néo-Brunswickois seront reconnus comme des citoyens à part entière grâce aux débouchés d'emploi, au développement personnel et à

l'engagement communautaire.» Prise au mot, cette phrase signifie qu'un individu n'est pas un citoyen à part entière tant qu'il n'est pas à l'emploi, inscrit dans des activités de développement personnel ou engagé dans le bénévolat. Le Plan est muet concernant les assistés sociaux qui sont inaptes au travail en raison d'un handicap physique ou émotionnel. On n'y retrouve aucune proposition concrète pour soulager leur pauvreté. Le FCJS craint que l'on instaure un système d'assistance sociale à deux niveaux, l'un pour ceux qui sont potentiellement employables et à qui on offrira des services de soutien, et un autre groupe, composé d'individus ayant des contraintes à l'emploi, qu'on abandonnera tout simplement à leur sort. Ce dernier groupe devra se débattre pour subvenir à ses besoins.

4. Une structure de livraison de service problématique et les effets à prévoir

Le modèle de livraison de service du Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. apparaît à la figure suivante. Le FCJS se pose cinq questions par rapport à ce modèle de service.



a. La polarisation urbaine-rurale

La livraison de services visant à réduire la pauvreté et assurer l'inclusion sociale sera dans les mains de 15 réseaux communautaires d'inclusion économique et sociale. Ils seront chargés de voir à l'inclusion, à l'alphabétisation et au mentorat, au transport communautaire, au développement économique communautaire, aux initiatives à caractère social et aux priorités en matière d'habitation. Rappelons cependant qu'au N.-B., on compte trois grands centres urbains, soit St-Jean, Moncton et Fredericton. Ces centres sont assez bien pourvus d'organismes sans but lucratif, à comparer aux régions rurales de la province. Le FCJS prévoit qu'il y aura un déséquilibre dans le nombre et la qualité des services offerts par les réseaux communautaires dans les régions rurales, à comparer aux centres urbains.

b. Le respect de la Loi sur les langues officielles

La langue anglaise a toujours été la langue de travail de la majorité des organismes communautaires sans but lucratif. Ainsi, la plupart des services actuels ne sont pas livrés dans les deux langues officielles. En se fondant sur des expériences antérieures, le FCJS craint que les services fournis par les réseaux communautaires ne respectent pas la Loi sur les langues officielles.

c. La formule budgétaire sera exposée au lobbying politique

Le financement des services qui seront fournis par les 15 réseaux communautaires proviendra du gouvernement par le truchement du Conseil provincial de l'intégration économique et sociale. Le FCJS craint que les décisions en matière d'allocation de fonds pour les services ne soient pas toujours en fonction des besoins, ni de la qualité ou de la faisabilité des programmes. Au contraire, les décisions risquent d'être prises à la faveur de ceux qui auront les liens politiques les plus solides.

d. Les défis que pose la livraison de services par le secteur communautaire sans but lucratif

À l'heure actuelle, il y a un grand nombre de services qui sont offerts par le secteur communautaire sans but lucratif. Cette activité représente des millions de dollars en fonds publics, investis par le gouvernement du N.-B. Le Plan prévoit l'ajout de l'inclusion de la main-d'oeuvre, de l'alphabétisation, et du mentorat. Ce secteur prendra en outre de nouvelles responsabilités telles que le transport communautaire, le développement économique communautaire, les initiatives à caractère social et certains aspects de l'habitation. Le FCJS craint que le fait de refiler de nombreux services au secteur communautaire sans but lucratif n'entraîne les problèmes suivants:

- ***La coordination d'une multiplicité de programmes.*** Le Plan prévoit l'utilisation de 15 différents réseaux communautaires d'inclusion pour offrir les services actuels, en plus des nouveaux services proposés. Le FCJS croit que l'administration d'un plus grand nombre de programmes diversifiés risque de devenir un cauchemar pour le gouvernement provincial. Il devra accroître les effectifs pour surveiller et coordonner tous ces programmes, ce qui fera qu'il y aura moins d'argent en bout de ligne pour les services eux-mêmes.
- ***Les questions de compétence et de formation du personnel et des bénévoles.*** Le Groupe de travail du Premier ministre sur le secteur communautaire a identifié dans son rapport des craintes réelles quant aux salaires, aux conditions de travail et aux bénéfices offerts au personnel. On a aussi souligné la possibilité que le taux de roulement du personnel soit élevé et qu'il soit difficile de recruter des bénévoles. Le FCJS craint qu'avec l'expansion rapide du secteur communautaire sans but lucratif, on pourrait être tenté d'engager du personnel et de recruter des bénévoles qui n'ont pas les compétences et la formation nécessaires. Il pourrait aussi faire face au problème du manque de personnel et de bénévoles pour offrir les services dans la langue de choix du client sur l'ensemble du territoire.
- ***Les questions de transparence et d'imputabilité.*** Selon le FCJS, le gouvernement provincial est sans contredit l'instance qui est ultimement responsable des services de nature socio-économique. Cette responsabilité inclut les allocations budgétaires, le développement de normes et de critères, la surveillance générale, les inspections, les évaluations, et la vérification financière des services livrés par les organismes communautaires sans but lucratif. Ceux-là devront rendre publics leurs rapports annuels, ainsi que leur barème de frais, s'il y en a. Il devrait aussi y avoir un mécanisme en place pour que les clients insatisfaits puissent porter les décisions en appel ou déposer des plaintes par rapport à la qualité des services. Il doit aussi y avoir des mécanismes d'intervention dans le cas de lacunes dans les services ou de litiges entre les fournisseurs, les usagers et le gouvernement. Le FCJS croit que les organismes communautaires sans but lucratif chargés de livrer des services publics doivent faire l'objet d'un agrément de la part du gouvernement du N.-B. Il verrait bien aussi que les services qui relèvent normalement du système public, mais qui sont confiés au secteur communautaire sans but lucratif, soient soumis aux mêmes critères que s'ils étaient offerts par les fonctionnaires.

e. Le rôle du secteur privé dans les prises de décisions majeures

La version finale du Plan affirme qu'il y a quatre partenaires: le gouvernement, la communauté, les gens d'affaires et les personnes à faible revenu. Tous les quatre sont placés sur un pied d'égalité et ils ont le même nombre de représentants au Conseil provincial pour l'inclusion économique et sociale.

Selon le FCJS, historiquement, la communauté d'affaires n'a jamais fait bonne figure en ce qui a trait à la promotion d'initiatives visant la réduction de la pauvreté. Rappelons, à titre d'exemples, la position des gens d'affaires dans les secteurs tels que le salaire minimum, l'équité salariale, les services de garde publics, l'amélioration des normes minimales, l'assurance-emploi, l'indemnisation des accidentés. Ce sont ces mêmes gens d'affaires qui réclament des baisses d'impôts. Dans leur esprit, la réduction de la pauvreté est fondée sur le modèle de la charité, et non sur celui de la justice.

Puisque le secteur privé contribuera à toute fin pratique très peu au Plan, le FCJS se demande pourquoi il devait avoir autant de pouvoir concernant la distribution des fonds et la coordination des plans d'inclusion locaux. Les trois autres partenaires, à savoir le gouvernement, les groupes communautaires et les personnes à faible revenu, devraient avoir un plus grand mot à dire que le secteur des affaires par rapport au Plan.

5. Le soutien financier au Plan

Au moment où le Plan a été dévoilé, il n'était accompagné d'aucun budget. La somme de 15 millions \$ a été prévue au budget provincial de 2010-2011 pour la mise en oeuvre du Plan. Tenant compte qu'il comporte un large éventail d'interventions allant de l'apprentissage précoce, des soins de garde, de la promotion d'écoles communautaires et du logement abordable jusqu'à l'accès à l'éducation post-secondaire, le FCJS estime que les fonds alloués seront insuffisants. Une grande partie de ces fonds sera consacrée à la mise en oeuvre du Conseil provincial, aux salaires du personnel à temps plein au sein du secrétariat de coordination et au personnel des 15 réseaux communautaires d'inclusion. Une fois ces dépenses payées, il y aura très peu d'argent de reste pour les nouvelles initiatives.

6. Les lacunes

Certains éléments importants, pourtant nécessaires pour réduire la pauvreté, ont été omis du Plan. Il est regrettable que les mesures suivantes n'en font pas partie ou qu'elles n'ont pas été précisées:

- Des mesures législatives *obligeant l'équité dans le secteur privé*.
- Une réforme du *processus de certification des invalidités*.
- Une révision complète du *Manuel de politiques de l'aide sociale*.
- Une définition de la notion de «pauvreté».

7. Conclusion

Le FCJS croit que pour réaliser une réduction importante de la pauvreté, il faut un engagement politique ferme ainsi qu'une démarche démocratique. Plusieurs membres du FCJS ont participé à la phase I du Plan de réduction de la pauvreté, appelée «Séances de dialogue», mais par contre, le FCJS a observé un manque flagrant de participation démocratique durant la phase II, appelée «Tables rondes». Quant à la phase III, appelée «Forum final», elle a été réservée au premier ministre et à une cinquantaine de personnes, désignées par lui. L'événement a eu lieu en novembre 2009. C'est ce groupe qui a eu le dernier mot par rapport au contenu du Plan.

Le FCJS a analysé le Plan et y a identifié plusieurs manquements. Les problèmes les plus importants se situent par rapport à la structure même du modèle de service. Il y a là un risque que trop de programmes et services gouvernementaux soient refileés aux organismes communautaires sans but

lucratif. Le gouvernement pourrait se voir incapable à l'avenir d'assurer la coordination de ses propres programmes sociaux.

Fidèle à sa mission de défenseur social, le FCJS suivra de près le déroulement lié à l'actualisation du Plan au cours des prochains mois.

John Gagnon, co-président (548-9776)